

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
LOZERE

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<u>19</u>	<u>19</u>	<u>19</u>

**Date de la convocation**  
15 octobre 2009

**Date d'affichage**  
27 octobre 2009

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BELVEZET**

Séance du 23 octobre 2009

L'an **deux mille neuf**

et le 23 octobre  
à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre proscrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la  
Présidence de Monsieur Alain VEYRUNES ; Maire

Présents : MMmes COUSTES Elisabeth, MAZEL Murielle, REBOUL  
Nicole, MMrs BOULAT Olivier, COUSTES-CHAPDANIEL Jean Claude,  
DELORD Paul, MERIC Pascal, ROUVIERE Francis.

M MERIC a été élu secrétaire

**Objet de la Délibération**

Mise en conformité des captages publics  
Signature d'une convention avec la SAFER  
Languedoc-Roussillon

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au Conseil Municipal le projet de convention à intervenir avec la SAFER Languedoc-Roussillon pour la mission d'assistance technique à la mise en conformité des captages publics.

Le coût de cette mission pour le suivi complet de la régularisation administrative d'un captage est estimé à 2 500 €uros H.T.. La commune de Belvezet souhaite régulariser ses 6 captages assurant l'alimentation AEP de la commune.

Dans ces conditions le coût maximal de cette opération est estimé à 5 000 € H.T, car les 6 captages sont relativement proches et la SAFER ne retient donc que 2 sites.

Si la procédure peut être allégée ou n'est pas menée à terme pour certains captages, le montant facturé sera calculé par rapport au travail réalisé.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- 1- **Décide** d'utiliser les services de la SAFER Languedoc-Roussillon dans cette opération,
- 2- **Donne mandat** à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture

et publication ou notification

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans susdits

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Alain VEYRUNES

